

Le jeudi 05 avril deux mille douze, à 18 H 30, les Conseillers Municipaux se sont réunis en leur lieu habituel sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY, suite à la convocation envoyée le 28 mars 2012.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Catherine VEROVE, Martine BIGOT, Messieurs Marc BOUTROY, Didier HAMY, Louis KALTENBACH, Vianney SNAET, Bruno FLAMENT, Mr William ALLART

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Béatrice JANQUIN, Mr Sébastien CHENAULT.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal. L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Achat ou réparation du tracteur tondeuse

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le tracteur tondeuse de marque KUBOTA TG18 est en mauvais état. Un devis de remise en état a été fait. Il faut prévoir 1250 à 1500 € pour le moteur + 6000 € pour une rénovation complète.

Vu le coût : une consultation a été faite pour envisager l'achat d'un neuf.

Financement

Ont été consultés : Ets LEDUC à les Attaques

Ets SPECQ à Pernes les Boulogne

Ets Millamon à Thérrouanne

Ets Bonningues Plaisance à Landrethun Le Nord

Seuls les Ets SPECQ et BONNINGUES PLAISANCE ont répondu.

Les plus ont été ouvertes le lundi 02 avril pour la commission d'appel d'offres soit :

1) SPECQ à Pernes les Boulogne
KUBOTA 23 cv- coupe 1.22 m homologué route
14 838.98 TTC

KUBOTA 26 cv – coupe 1.37 m
homologué route 17 842.13 TTC

Reprise du TG 18 dans l'état – 1000 €

2) Bonningues Plaisance à Landrethun le Nord
ISEKI 22 cv coupe 1.22 m Homologué route
19 853.60 TTC

Reprise du TG 18 dans l'état – 1200 €

Après discussion, à l'unanimité des présents, l'Assemblée décide d'acheter un tracteur neuf aux Ets SPECQ à Pernes les Boulogne soit le modèle 26 cv en 1.37 m homologué route pour un montant de **17 842.13 TTC** et de lui revendre le TG 18 dans l'état pour 1 000 € HT.

Concernant le financement Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a consulté le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne pour un montant de 10.000 € sur 5 ans.

Soit :

1) CREDIT AGRICOLE

4.25 % sur 5 ans avec échéances trimestrielles de 200 € de frais de dossier. Coût du crédit : 1 152.94 €

2) CAISSE D'EPARGNE

4.24 % sur 5 ans en échéances trimestrielles et 200 € de frais de dossier. Coût du crédit : 1 113 €

A l'unanimité des présents l'Assemblée accepte de retenir la Caisse d'Epargne qui est moins disante pour un prêt d'un montant de 10 000 €

sur 5 ans avec des échéances trimestrielles au taux de 4.24 % et de prendre en charge les frais de dossier qui s'élèvent à 200 €.

L'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer le bon d'achat, le bon de vente et le contrat de prêt.

Les fonds devront être mis à disposition de la Commune le 1^{er} juin 2012.

Travaux bâtiment et voirie 2012

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il serait nécessaire de rénover le plafond de la classe maternelle de l'école. Un premier devis a été fait par Littoral Isolation. L'Assemblée souhaite qu'un second soit établi par l'entreprise Taverne à Fiennes et se prononcera ultérieurement.

Concernant la voirie, il est proposé de réparer et de réaliser un enduit sur la rue du Tap-Cul et la rue du Château d'eau.

Un élargissement serait prévu au niveau du château d'eau.

Les entreprises COLAS et MARMIN ont été consultées.

L'Assemblée mandate Messieurs Bruno FLAMENT et Marc BOUTROY pour faire le tour du chantier avec l'entreprise MARMIN moins disante.

La décision sera prise ultérieurement.

Préparation et vote du BP 2012

VOTE DU BP 2012

DE LA COMMUNE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

519 769.21 €

RECETTES :

437 349.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

Report section fonctionnement (002)

RECETTES :

82 447.21 €

TOTAL = 519 796.21 €

CREDITS VOTES 214 326.21 €

SOLDE REPORTE (001): 29 213.22 €

= 519 796.21€

243 539.43 €

TOTAL SECT°INVEST= 243 539.43 €

243 539.43 €

TOTAL du BUDGET = 763 335.64 €

763 335.64 €

L'Assemblée l'a approuvé à l'unanimité.

Le devenir du SIVU

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réforme des Collectivités Territoriales, le schéma départemental de coopération intercommunale du Pas-de-Calais visant à rationaliser la carte de l'intercommunalité a été arrêté, après avis favorable de la commission départementale de la coopération intercommunale, le 22 décembre 2011.

Par conséquent, l'Assemblée doit se prononcer sur la dissolution et la liquidation du SIVU Escalles/Peuplingues.

Après discussion, à l'unanimité des présents l'Assemblée **ACCEPTE** la dissolution du SIVU au 31 décembre 2012.

DECIDE qu'à partir du 1^{er} janvier 2013, le regroupement pédagogique Escalles/Peuplingues sera géré par un budget détaché de la Commune d'Escalles. Celui-ci sera administré par un Conseil d'Administration composé de 3 élus de chaque commune.

Le devenir de la C.C.S.O.C.

Considérant que la proposition de fusion de la Communauté de communes du Sud Ouest du Calais et de la Communauté d'agglomération du Calais ne peut être considérée comme satisfaisante, dès lors qu'elle ne répond pas aux besoins des populations concernées et vise à réunir deux structures aux problématiques divergentes,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

Voix pour	08
Voix contre	00
Abstention	00

DECIDE D'émettre un avis défavorable sur le projet de périmètre de la future communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération du Calaisis et de la communauté de communes du Sud Ouest du Calaisis ;

CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération.

Portage des repas à domicile

A l'unanimité des présents l'Assemblée accepte de modifier les statuts de la CCSOC afin de pouvoir assurer ce service.

Attribution de compensation CCSOC

A l'unanimité des présents l'Assemblée accepte les propositions de compensations proposées par la CCSOC.

Révision du contrat d'assurance de la Commune

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a demandé à Monsieur Muchery, assureur de la Commune, de revoir le contrat de la Commune.

Monsieur le Maire expose la teneur de 2 nouveaux contrats.

Les cotisations annuelles seront, valeur à l'indice de ce jour, de 3 871.92 € + 566.97 € TTC.

Questions diverses

Néant.

Fin de la séance à 20 H 30.